



**PROGRAMMATION 2021-2027
« Programme FEDER/FTJ WALLONIE 2021-2027 » et
« Programme FSE+ 2021-2027 WALLONIE-BRUXELLES »**

**Réunion conjointe des Comités de suivi
Mardi 27 juin 2023**

PROCES-VERBAL

Présents

Présidente :

Mme Emeline PETIT, Cabinet du Ministre-Président du Gouvernement wallon Elio DI RUPO

Pour les instances européennes :

Mme Theodora FLIKAS, Commission européenne, DG REGIO
M. Marjeline SERWIER (stagiaire), Commission européenne, DG REGIO
M. Dirk REYNTJENS, Commission européenne, DG EMPLOI

Pour les autorités responsables du Gouvernement wallon, du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la COCOF :

M. Waldo RAINERI, Cabinet de la Ministre Caroline DESIR, Gouvernement de la FWB
Mme Sophie BRIZI, Cabinet du Ministre-Président Pierre-Yves JEHOLET, Gouvernement de la FWB

Pour les partenaires socio-économiques :

M. Laurens HOEDAERT, ACTIRIS
M. Pascal BALANCIER, Agence du Numérique
Mme Elodie DELVAUX, Agence du Numérique
M. Quentin DELHAYE, Association des Provinces wallonnes
Mme Elisabeth MASSIN, AVIQ
Mme Ludivine DA SILVEIRA, Bruxelles Formation
Mme Karine CAMBRIA, FWB - Direction générale de l'Enseignement supérieur - CCG-ES
Mme Véronique HALBART, FWB - Direction générale de l'Enseignement supérieur - CCG-ES
Mme Danielle VAN BOXEM, FWB - Centre de coordination et de gestion des programmes européens
M. Jean-Christophe CHAPELLE, Conseil des Recteurs des institutions universitaires
Mme Christiane LABARRE, Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes
Mme Gelsomina CAPIERRI, FOREM

M. Jean-Marie HUET, Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap
M. Fabrice EEKLAER, CSC Charleroi Sambre et Meuse
Mme Stéphanie LIBERT, IDEA
M. Olivier BONTEMS, IDETA
Mme Anne TIMMERMANS, IGRETEC
Mme Françoise GOFFINET, Institut pour l'Egalité des femmes et des hommes
M. Bernard CONTER, IWEPS
M. Sébastien FRANCOIS, UNIA
Mme Pascale PENSIS, Services PHARE
M. Philippe ROYER, Services PHARE
M. Olivier VANDENABEELE, UCM
M. Jean-Christophe DEHALU, UWE
M. Thierry KIEKEN, Wallonie Entreprendre
M. Yves HOUET, WAL-TECH
M. Damien HUBAUX, WAL-TECH

Pour les aspects transversaux de l'environnement et de l'énergie :

Mme Roxanne BENHAMED, SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Direction des Programmes européens

Pour l'Autorité d'audit :

M. Pol FYALKOWSKI, Cellule d'Audit de l'Inspection des Finances

Pour la communication :

Mme Caroline MONTUELLE, SPW Secrétariat Général, Direction de la Communication interne et externe

Pour la coordination administrative :

Mme Jenny CHARLIER, Agence FSE
Mme Stéphanie CLOSE, Agence FSE
M. Frédéric GOSGNACH, Agence FSE
Mme Véronique LESNE, Agence FSE
Mme Valérie POMSEL, Agence FSE
M. Didier BOREUX, Département de la Coordination des programmes FEDER
Mme Sylvie BORM, Département de la Coordination des programmes FEDER
Mme Aurore COGNIAUX, Département de la Coordination des programmes FEDER
M. Didier MALOTIAUX, Département de la Coordination des programmes FEDER
Mme Hélène SNEESSENS, Département de la Coordination des programmes FEDER

Invités :

M. Gaëlig MAGOS, SPW Economie, Emploi, et Recherche – Direction du développement des entreprises
Mme Nathalie ETIENNE, FOREM
Mme Sandra ROMANOWICZ, IFAPME
M. Georges DUBOIS, IFAPME
M. Luc DUFRENNE, IFAPME

Excusés

M. Jean JANSS, Département de la coordination des programmes FEDER
 M. Luc HOUGARDY, Département de la coordination des programmes FEDER
 Mme Catherine MATHOT, Département de la coordination des programmes FEDER
 Mme Coline MARLOYE, Département de la coordination des programmes FEDER
 Mme Geneviève DEMARCHE, Cellule d'Audit de l'Inspection des Finances
 M. Alexandre PETIT, Wallonie Développement
 M. Régis LAMBERT, Cabinet du Ministre Adrien DOLIMONT, Gouvernement wallon
 M. Romain ISTAS, Cabinet du Ministre Willy BORSUS, Gouvernement wallon
 Mme Diana KLOUBERT, ESF, Ministère de la Communauté germanophone
 M. Michaël DUFRANE, CGSLB
 M. Christophe KELECOM, Centre de coordination et de gestion (promotion sociale)
 Mme Bénédicte HEINDRICHS, SPW Agriculture Ressources naturelles Environnement
 Mme Nathalie HUBLET, SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la Promotion de l'Energie durable
 Mme Michèle MONBEEK, FWB - Direction générale de l'Enseignement supérieur
 M. Denis MORRIER, CESE Wallonie
 M. Joël MATHIEU, Cabinet de la Secrétaire d'Etat Nawal BEN HAMOU, Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale
 M. Luca HAAS, Gouvernement de la Communauté germanophone
 Mme Nicole TASSIAUX, GRE-Liège
 Mme Florence HAAS, RéseauLux
 M. Romain POLIS, Cabinet de la Ministre Céline TELLIER, Gouvernement wallon
 Mme Zina COLINET, CESE Wallonie – Conseil wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes
 Mme Jeanne CHRISTIANSEN, Cabinet du Ministre Bernard CLERFAYT, Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale

Mme Emeline PETIT, Cheffe de Cabinet adjointe au Cabinet du Ministre-Président du Gouvernement wallon Elio DI RUPO, ouvre la séance et accueille les participants à cette première réunion conjointe des Comités de suivi FEDER-FTJ et FSE+ de la programmation 2021-2027.

1. Ordre du jour

Approbation

La réunion débute par l'approbation de l'**ordre du jour** (annexe 1). Celui-ci est approuvé sans remarque.

2. Règlement d'ordre intérieur (ROI) et présentation des membres

Rappel

Le ROI fixe les conditions du travail du Comité de Suivi pour le FEDER/FTJ et pour le FSE+. Le ROI a été approuvé le 8 février 2023 pour le FSE+ et le 23 février 2023 pour le FEDER/FTJ par procédure écrite.

Pendant cette procédure, des remarques ont été formulées par la Commission Européenne (DG REGIO), Wallonie Entreprendre et le Conseil Wallon pour l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF). Ces remarques ont nécessité de revoir le Règlement d'ordre intérieur. Celui-ci constitue dès lors la version finale de ce ROI en annexe 2.

Mme Emeline PETIT rappelle quelques points du ROI. Le ROI se décline en plusieurs articles. Par exemple, l'article 2 porte sur sa mise en œuvre. L'article 5 mentionne la recherche d'un consensus, sinon il y a un vote à la majorité simple. Il est aussi question de la représentation des membres. La liste des membres se trouve sur le site WalEurope et sur le site de l'Agence FSE. Mme Emeline PETIT rappelle de n'avoir qu'un seul représentant par organisme, le même si possible. Une procuration peut être donnée à un autre membre du Comité de Suivi, maximum 48 heures avant la réunion.

Mme Emeline PETIT évoque la question du conflit d'intérêt : il est important de le signaler, le cas échéant, et de ne pas participer aux échanges.

Enfin, Mme Emeline PETIT souligne le caractère confidentiel des échanges. Un tour de table a lieu afin que chaque membre du Comité de suivi puisse se présenter.

3. Présentation des programmes 2021-2027 FEDER/FTJ et FSE+ et de l'état des lieux de la programmation

Mmes Véronique LESNE, Directrice à l'Agence Fonds social européen, et Aurore COGNIAUX, 1^{ère} attachée au Département de la Coordination des Programmes FEDER, présentent respectivement les éléments relatifs aux programmes 2021-2027 FSE+ et FEDER/FTJ, dont le détail est repris en annexe 3.

Les éléments suivants sont, entre autres, abordés :

1. Présentation générale de la programmation 2021-2027 (couverture géographique, objectifs stratégiques, concentration thématique, processus de sélection, portefeuille de projets)
2. Programme FSE + (priorités, résultats du 1^{er} appel à projets, lancement d'un appel à projets complémentaire)
3. Programme FEDER/FTJ (budget, priorités, résultats du 1^{er} appel à projets publics, lancement des mesures pour entreprises, FTJ)

Il n'y a aucune question ou remarque à la suite de la présentation.

4. Intervention de l'Autorité d'Audit - CAIF (FEDER/FSE+)

Présentation

M. Pol FYALKOWSKI, Inspecteur des finances à la Cellule d'Audit de l'Inspection des Finances, présente un état des lieux des travaux de l'Autorité d'audit des programmes FEDER-FTJ et FSE+. Les éléments suivants sont abordés :

1. Lancement des travaux relatifs à la rédaction des stratégies d'audit
2. Lancement d'un marché public relatif à l'audit des systèmes d'informations des autorités de gestion

Pour le détail, il est renvoyé aux slides concernés (annexe 3). Il n'y a aucune question ou remarque à la suite de la présentation.

5. Evaluations (FEDER)

M. Gaëlig MAGOS, Attaché au Département du développement économique au SPW Economie, Emploi, Recherche, présente les principaux points de l'évaluation ex-ante des instruments financiers. Le détail de cette présentation est en annexe 3. Les points abordés sont :

1. Règlementation
2. Nouvelle étude (dates-clés, méthodologie, principales observations, propositions, suggestions)

Il n'y a pas de remarque ou de question sur la présentation de M. Gaëlig MAGOS.

6. Actions de communication et de visibilité (FEDER/FSE+)

Mme Caroline MONTUELLE, de la Direction de la communication interne et externe au Secrétariat général du SPW, présente le projet de plan de communication avec les différents canaux utilisés. Le contenu détaillé de cette présentation est en annexe 3.

M. Jean-Marie HUET, du Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap, demande s'il y a une communication inclusive pour les personnes en situation de handicap intellectuel. Il attire l'attention sur la manière de présenter les textes à ces dernières, par exemple en utilisant le langage FALC (FACile à Lire et à Comprendre). Il ajoute que certaines vidéos devraient être sous-titrées ou bien en langue des signes. Mme Emeline PETIT répond qu'un audit des sites internet a déjà eu lieu sur ce point et que l'attention sera renforcée sur la communication inclusive.

7. Opérations d'importance stratégique

Mme Véronique LESNE présente le cadre relatif aux opérations d'importance stratégique ainsi que les opérations ciblées dans le programme FSE+. Mme Aurore COGNIAUX enchaîne avec les opérations d'importance stratégiques qui relèvent du programme FEDER. Les détails sont mentionnés dans l'annexe 3.

8. Conditions favorisantes

M. Didier BOREUX, Attaché au Département de la Coordination des Programmes FEDER, présente les conditions favorisantes horizontales et les conditions favorisantes thématiques pour le FEDER. Les conditions favorisantes thématiques du FSE+ sont ensuite exposées par Mme Véronique Lesne.

M. Dirk REYNTJENS, de la DG REGIO, fait remarquer que le respect des conditions favorisantes est une condition sine qua non pour être remboursé par la Commission européenne. Cela vaut pour le programme en entier (conditions favorisantes horizontales) ou pour les mesures concernées (conditions favorisantes thématiques). Il est important de suivre l'application de celles-ci. C'est la Commission européenne qui doit prouver qu'elle n'est plus remplie. Le Comité de Suivi joue cependant un rôle important dans le suivi des conditions favorisantes. Chacun participe à la discussion en fonction de sa propre expertise. Il faut par ailleurs une procédure de plainte, disponible pour chacun.

Mme Elisabeth MASSIN, de l'AVIQ demande comment vont être vérifiées les conditions favorisantes (par exemple l'application de la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées), surtout celles sur l'accessibilité des bâtiments et sites internet. Mme Emeline PETIT répond qu'il y a de multiples vérifications. En interne, les conditions favorisantes sont remplies sur base de réglementations wallonnes ou fédérales qu'on se doit de rencontrer. Il y a aussi la vérification de la Commission européenne.

M. Dirk REYNTJENS ajoute qu'il y a deux phases : une concerne ce qui est écrit dans le programme (à savoir les règlements et les stratégies qui sont en place) ; la deuxième phase relève de sa mise en œuvre qui peut poser des soucis. L'importance du mécanisme de plaintes est soulignée. Il y a une série de conditions favorisantes liées à des stratégies. De leur côté, ils vont vérifier que ces stratégies sont toujours d'actualité. En effet, une fois que les stratégies viennent à expiration, on ne sait pas ce qui vient après. S'il n'y a rien, alors la condition sera estimée comme n'étant plus remplie. L'actualisation des grilles est donc nécessaire.

M. Pol FYALKOWSKI ajoute que, sur certaines thématiques, les travaux de l'audit pourront aussi apporter un suivi. Les travaux de la Cellule d'Audit de l'Inspection des Finances vont permettre de donner une assurance sur le respect de ces conditions favorisantes.

M. Dirk REYNTJENS dit que la Commission européenne doit être informée des plaintes. Si des plaintes sont introduites, le Comité de Suivi devra être informé de leur existence, du traitement et du suivi apporté. Mme Emeline PETIT confirme et précise que s'il y a un non-respect des conditions favorisantes, il peut avoir un retrait des fonds européens.

9. Divers

M. Dirk REYNTJENS confirme l'importance du Comité de Suivi, qui doit accompagner les programmes. Chacun doit y apporter son expertise. Mme Theodora FLIKAS confirme les propos de M. Dirk REYNTJENS.

Mme Emeline PETIT remercie tout le monde pour sa participation et cède la parole à Mme Nathalie ETIENNE, M. Georges DUBOIS et M. Luc DUFRENNE qui présentent le projet de la Chaufferie (annexe 4). Une vidéo des travaux est proposée. Il est souligné l'importance de la localisation au cœur du campus de Charleroi Métropole (la cité des métiers, BPS22, ULB, etc.). Tous les acteurs concernés seront regroupés dans la Ville haute de Charleroi. L'équipe de l'IFAPME montre une vidéo préparée par la Ville de Charleroi. Actuellement, il y a un accord de coopération Forem/IFAPME signé il y a 1 an pour un retravail de positionnement.

A la fin du repas, une visite du bâtiment est organisée.

10. ANNEXES

Liste

Annexe 1 : Ordre du jour de la présente réunion (*approuvé en séance*)

Annexe 2 : Règlement d'ordre intérieur (*approuvé en procédure écrite*)

Annexe 3 : Présentation générale

Annexe 4 : Présentation de la Chaufferie